

Complémentarité entre francophonie et créolité dans les Antilles

Jean Bernabé, Professeur des Universités

Université des Antilles et de la Guyane

Préliminaires

Il convient tout d'abord de définir les termes principaux du titre de la conférence : **francophonie** et **créolité**. Je note la dissymétrie de ces deux termes, différents de « francité et créolité » ou encore « francophonie et créolophonie ». Dans ces mots différents, nous repérons les sens suivants :

a) francophonie

- d'une part, la francophonie avec un « f » minuscule, qui désigne l'ensemble de ceux qui parlent effectivement la langue française indépendamment des pays dont ils sont ressortissants. Il est question de leurs compétences linguistiques. Dans ce cas, on est plus ou moins francophone, selon de degré de compétence que l'on a de la langue.

- d'autre part, la Francophonie avec un « F » majuscule, qui correspond à un projet politique à visée intégratrice et qui inclut aussi bien des pays où la langue française joue un rôle significatif (la Belgique, le Sénégal) que des pays où le français ne concerne qu'un nombre très limité de personnes (Sainte-Lucie). Cela constitue ce qu'on peut appeler la francophonie institutionnelle, telle qu'elle est représentée par l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) qui a son pendant universitaire : l'AUF (Association des Universités Francophones, l'adjectif « francophone » désignant des endroits où le français fait l'objet d'un enseignement). L'OIF constitue une instance internationale générée par le gouvernement français et visant à alimenter une coopération entre un ensemble de pays organisés en réseau et se voulant unis par les valeurs linguistique et culturelle de la langue française, elle-même dialoguant avec d'autres idiomes et cultures considérés comme partenaires.

Il convient de ne pas l'oublier, la Francophonie institutionnelle est passée par plusieurs étapes idéologiques allant de la lutte contre la prépondérance anglo-saxonne jusqu'à la défense de la diversité des langues du monde, en passant par le concept de dialogue des cultures. Il n'empêche que l'organisation actuelle de la Francophonie institutionnelle reste encore assez franco-centrée, ce qui n'est pas sans conséquences sur les représentations que l'on a de la langue française ici ou là dans le monde. Dans cette perspective, on n'est pas plus ou moins francophone, on appartient à la Francophonie ou pas, selon qu'on est membre ou non de l'OIF. On aboutit au paradoxe selon lequel, l'Algérie, où la langue française occupe une place significative, ne relève pas de la Francophonie institutionnelle.

b) francité

Quant à la francité, concept qui caractérise ce qui serait spécifique à la France, elle devient un concept de moins en moins pertinent, parce que inadapté aux conditions sociologiques actuelles de la France, marquées par des mouvements migratoires divers.

c) créolophonie

Arrivons-en maintenant à la créolophonie. Ce terme définit l'ensemble des pays où se parle un créole. On sait que les créoles ont différentes bases lexicales : française, anglaise, portugaise, hollandaise et, dans un nombre de cas très limité, espagnole (palenquero, par exemple), alors que par leur structure syntaxique, ils sont typologiquement très éloignés des langues-bases respectives. Ceux qui nous intéressent dans cette conférence, ce sont les créoles dits à base lexicale française (qu'on trouve dans l'aire américano-caraïbe ainsi que dans l'Océan Indien (Maurice, Réunion, Seychelles). Nous nous pencherons plus particulièrement sur les créoles à base lexicale française de l'aire américano-caribéenne, avec une focalisation sur ceux de la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, sans oublier Haïti. Je signale que les créoles de cette zone se classent en trois groupes, selon leur vitalité :

- **groupe 1** : les créoles à base française très vivaces (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Haïti). Quoique vivaces, ces créoles sont menacés par le phénomène dit de « décréolisation », c'est-à-dire d'absorption dans la langue européenne qui est pourvoyeuse de son vocabulaire : le français en Guadeloupe, Guyane et Martinique, l'anglais, à Sainte-Lucie, à la Dominique et en Louisiane.
- **groupe 2** : les créoles à base française en crise (Sainte-Lucie, Dominique, Louisiane) cohabitent avec l'anglais et avec des créoles à base lexicale anglaise, qui tendent à l'emporter progressivement sur le créole à base française. Les centres urbains voient, en effet, régresser le créole à base française, au profit de l'anglais et du créole à base anglaise.
- **groupe 3** : les créoles morts ou moribonds (Trinidad, Grenade). À la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XXI^{ème} siècle, le créole à base lexicale française était encore une langue très parlée dans ces îles. Les langues de contact étaient l'anglais et des créoles à base anglaise. Si le créole français a quasiment disparu à Grenade, il ne perdure à Trinidad que dans quelques rares enclaves très limitées en nombre de locuteurs.

Je tenterai ultérieurement de rendre compte des raisons qui peuvent expliquer la vitalité ou la fragilité plus ou moins grande des créoles

d) créolité

J'en arrive maintenant à la créolité. Elle fait l'objet de définitions diverses : Ce terme désigne ou bien, avec un « c » minuscule, la caractéristique de ce qui est créole, ou bien, avec un « C » majuscule, le mouvement littéraire né à la Martinique dont la charte est constitué (FEMININ) par l'essai intitulé « Eloge de la créolité », paru en 1988 chez Gallimard et signé de Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant et moi-même. Les oeuvres du mouvement de la Créolité ne se bornent pas à la Martinique, elles concernent aussi d'autres espaces. On a affaire, en effet, à une démarche créative qui cherche à intégrer la langue et la culture créoles à l'expression d'un projet littéraire et, plus largement anthropologique, fondé non pas sur la pureté et l'unicité mais sur l'hybridation et la diversité, ce que nous appelons du néologisme de « diversalité », par opposition à une conception réductrice et appauvrie de l'universalité. Je conçois aisément qu'on puisse mettre en cause la notion de créolité s'appliquant à d'autres objets que la langue. On peut se poser la question de savoir ce qui fait la particularité d'une culture créole, d'un pays créole, d'un individu créole. En effet, Trinidad où on ne parle pratiquement plus créole cesse-t-il d'être un pays créole parce que la langue dite créole qui s'y parlait est maintenant moribonde. Alors avait-on raison de l'appeler créole au motif qu'on y parlait de manière significative une langue qualifiée de créole ? Qu'est-ce qui fait la spécificité d'une langue créole par rapport à une langue non créole. Qu'est-ce que les langues créoles ont que les autres langues n'ont pas et qui fait qu'elles méritent ce qualificatif ? Autant de questions qui sont

tout à fait légitimes, mais qu'il ne me sera guère possible de traiter vu le temps qui m'est imparti pour cette conférence.

La problématique de la complémentarité

Revenons-en à la problématique de la complémentarité. Si on considère la langue française d'une part, et la langue créole, d'autre part, on peut dire que dès le départ, elles ont été complémentaires. En effet, leur pratique détermine deux espaces sociolinguistiques : l'un où sont parlés le créole et le français. C'est l'espace des maîtres, placés en position haute, dans la société esclavagiste. Nous qualifierons cette position dite sur-ordonnée. Nous qualifierons cet espace de **niche écologique haute**.

L'autre espace sociolinguistique est occupé par ceux qui ne parlent que le créole. Ils occupent la position que l'on peut caractériser comme sous-ordonnée. Nous qualifierons cet espace de **niche écologique basse**. Il est clair que l'éventail des compétences linguistiques des locuteurs occupant cette niche écologique basse est beaucoup plus étroit que celui des premiers qui eux, ont accès au français et au créole. Les locuteurs de la niche écologique basse sont, par là même, moins capables que ceux de la niche écologique haute, d'établir une frontière entre structures créoles et structures françaises. Pour cette raison, ils sont -- et cela peut paraître paradoxal -- des agents privilégiés de la francisation-décréolisation du créole. Même si cette francisation est, au départ, le fait des locuteurs sur-ordonnés, ce sont les locuteurs sous-ordonnés qui vont en faciliter la naturalisation (ou si on veut, la légitimation) au sein du système linguistique créole. Il en ressort que tout mot français est potentiellement créole, l'inverse n'étant pas vrai. Rares sont, en effet, les mots créoles qui sont naturalisés français (ex : morne, zombi etc.). Cela implique une relation d'emprunt quasiment à sens unique entre créole et français. Si on se réfère au modèle économique qui régit les relations commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, on peut parler de **détérioration des termes de l'échange**. Les pays dits du Sud, au lieu de produire, consomment des produits élaborés au Nord, souvent avec les matières premières extraites de leur sol. De la même manière, la langue créole importe du français tous les mots qui lui sont utiles pour faire face à des besoins nouveaux d'expression qui n'existaient pas précédemment ou encore parce que certains vieux mots créoles, tombés en désuétude, ne sont plus connus des locuteurs urbains et jeunes. Les emprunts se font tels quels ou au contraire, payent une taxe douanière consistant en une modification phonétique plus ou moins importante : le mot français « conjoncture » sera emprunté sous la forme de « konjonkti ».

Il existe une complémentarité entre ces deux niches écolinguistiques. Cette complémentarité relève de ce que les linguistes appellent **diglossie** et non pas **bilinguisme**. La diglossie est un régime linguistique inégalitaire, fondée sur une répartition complémentaire qui opère au bénéfice de ceux qui parlent le français. Cette complémentarité n'est pas harmonieuse, car elle génère une exaltation de la supériorité de la langue dominante (le français) et une stigmatisation, un mépris de la langue dominée (le créole). La différence entre ces deux notions de diglossie et bilinguisme tient au caractère collectif de la diglossie qui contraint les choix de la langue en fonction d'un protocole socialement programmé, alors que le bilinguisme constitue un phénomène lié à l'individu. Il est clair que dans un système où coexistent deux espaces aussi différenciés, l'appartenance à tel ou tel espace conditionne inévitablement le statut social des locuteurs respectifs. Le créole a initialement un statut servile (même s'il est une création commune des maîtres et des esclaves) puis paysanne (même s'il est devenu aussi une réalité urbaine et suburbaine). On peut ajouter à ces deux espaces ou plutôt ces deux niches écolinguistiques, deux autres :

- l'une, occupée par ceux qui ne parlent que le français (donc pas le créole). Nous dirons d'eux, qu'ils sont en **position extra-ordonnée partielle**. Par exemple un locuteur normand qui vit aux Antilles

- une autre composée de gens qui ne parlent ni le français, ni le créole. Il s'agit, par exemple, de migrants, dont le nombre est assez limité, et pas assez significatif, pour avoir un véritable impact socio-démographique. On dira d'eux, qu'ils sont **en position extra-ordonnée totale**.

L'acquisition des langues au sein de chaque niche

Une question très intéressante est de savoir comment se fait l'acquisition de l'une et l'autre langue au sein de chacun des deux espaces. Je rappelle la différence existant entre **acquisition** et **apprentissage** : l'**acquisition** se fait dans la fenêtre biologique où l'enfant actualise la faculté de langage (entre 2 ans et 6 ans). La langue ainsi acquise est dite **langue maternelle**. Si dans cette fenêtre biologique le langage n'est pas actualisé, l'enfant perd cette faculté, comme dans le cas des enfants-loups. Une fois acquise la langue maternelle, toute langue apprise en dehors de cette fenêtre relève de l'**apprentissage**.

1/Cas de la niche écologique basse

Dans la niche basse, la langue créole constitue le seul **modèle maternel** proposé à l'enfant, car ses parents n'en ont pas d'autres. C'est avec l'entrée dans le système scolaire que l'enfant créolophone appartenant à cet espace sociolinguistique fera l'acquisition du français. Il en fera l'acquisition comme langue **maternelle II**, si le contact avec cette langue se fait dans la fenêtre biologique. S'il est scolarisé tard, après la fermeture de la fenêtre biologique qui préside à l'acquisition du langage, son approche du français fera l'objet d'un apprentissage. Ce sera pour lui une langue seconde. Dans ce cas, les conditions non domestiques de l'acquisition ou de l'apprentissage du français peuvent laisser leur empreinte sur la compétence de ces locuteurs et constituer une cause importante d'échec au plan scolaire.

2/ Cas de la niche écologique haute

Dans la niche écologique haute, le modèle linguistique qui est proposé aux enfants est le français, avec une censure du créole considéré comme vulgaire ou comme obstacle à une bonne compétence en français. Si le créole est proscrit à la maison, la question se pose alors de savoir comment les enfants de cette niche, appartenant théoriquement aux classes privilégiées acquièrent la compétence du créole, puis que tout francophone des pays créoles est aussi (sauf cas des locuteurs en position extra-ordonnée) un créolophone. En fait, ces enfants-là acquièrent le créole dans ce qu'on appelle les « **groupes de pairs** » (expression très utilisée par le sociolinguiste Labov sous la forme anglaise de « **peers groups** »). Ces groupes de pairs revêtent une importance capitale. Mais pour qu'ils soient opératoires, il est indispensable que, à côté des enfants ne parlant encore que le français, ces groupes de pairs comportent des enfants qui **ne parlent que le créole**, donc appartenant à la niche écologique basse. Cette situation se met en place dans des rencontres sportives informelles et dans différentes occasions de type ludique. On assiste donc à une acquisition de la langue créole qui, si elle se fait dans la fenêtre biologique appropriée, devient pour ces jeunes francophones la langue maternelle II. On note d'ailleurs, à cet égard, que les filles, qui, dans le cadre des sociétés traditionnelles, entrent plus tard au contact du milieu extérieur, acquièrent ou font l'apprentissage du créole à un âge plus tardif que les garçons.

Les différents types de diglossie

1/Le type I ou type de la société originelle

Nous sommes là dans le cas de ce qu'on peut appeler la diglossie de type I, qui se caractérise, je le répète, par l'existence de deux espaces sociolinguistiques complémentaires et potentiellement

conflictuels, du point de vue sociologique. Nous sommes dans une complémentarité caractérisant ce qu'on appelle le duel, par opposition à une complémentarité harmonieuse qu'on pourrait, au contraire, qualifier de duo, au sens musical du terme.

2/Le type II ou type du décrochage sociétal

Mais la diglossie évolue avec les modifications sociales (extension de l'éducation, précocité de la prise en charge des enfants tout d'abord par la crèche et par l'école maternelle, qui sont des lieux de socialisation où le créole n'intervient que de façon purement anecdotique (chansons, comptines) et jamais comme instrument de communication entre enfants et adultes. Ce nouveau contexte va entraîner le fait que la langue maternelle I de tous les jeunes enfants de la Guadeloupe et de la Martinique tendra à devenir le français. Le créole ne sera plus proposé comme modèle maternel, même dans les familles créolophones, même si le français parlé est un français mal maîtrisé par certains parents, essentiellement francophones. Ce qui est aujourd'hui une tendance sera une réalité parfaitement accomplie dans une génération. La question se pose alors de savoir comment le petit francophone accède à la compétence du créole. En effet, comment les jeunes francophones pourront-ils accéder au créole si dans les groupes de pairs, il n'y a plus de locuteur créolophone. Le risque pourrait être la non-transmission du créole d'une génération à l'autre, donc sa disparition à très court terme. Pourquoi cela ne semble pas devoir se produire et ne se produira peut-être pas avant longtemps ? C'est ce que nous examinerons maintenant. En tout cas, nous constatons, au terme du passage de la **diglossie type I** à la **diglossie type II** que nous n'avons plus deux niches écolinguistiques opposées (l'une en haut et l'autre en bas) mais une seule et même niche écologique dans laquelle sera inscrit l'ensemble de la population. Autrement dit, puisque tout le monde parle français et créole, l'opposition entre français et créole traverse chaque individu et ne sépare plus deux espaces sociolinguistiques distincts. Dans ce cas, la question de la complémentarité harmonieuse ou conflictuelle entre créole et français se pose en d'autres termes. C'est au niveau de chaque locuteur que se pose la question du conflit ou de l'harmonie avec lui-même. On le voit donc, la thématique de la complémentarité prend une toute autre allure.

Esquisse d'une théorie écolinguistique

La thématique de la complémentarité des langues existant dans un même écosystème linguistique ne peut être convenablement traitée en dehors d'une approche que je qualifie d'écolinguistique et au développement de laquelle contribuent certains de mes travaux.

Je le rappelle, le créole a disparu à Grenade et il est moribond à Trinidad. Ce processus d'élimination ne s'est pas produit par intensification de l'exposition à l'anglais. La raison immédiate de ce déclin est constituée par la montée de créoles à base anglaise, concurrençant fortement le créole à base française, au sein de la même niche écologique basse. Par contre, on peut constater que le même phénomène d'élimination du créole ne s'est produit ni à Maurice ni aux Seychelles, pays où une créole à base lexicale française est en contact avec l'anglais, qui lui relève de la niche écologique haute en contact avec le français. De même, dans la niche écologique haute, le français n'a été éliminé ni à Maurice ni aux Seychelles. Pourquoi ? Parce que le français, dans ces deux territoires, a développé des fonctionnalités complémentaires de celle de l'anglais : en gros, le français, langue de la culture et de l'identité au niveau de la niche écologique haute et l'anglais, langue des relations commerciales, langue de contact international. Par exemple aucun Mauricien et aucun Seychellois ne parle anglais dans le cercle familial, réservé plutôt au français et, dans certaines couches de la population, au créole. Il s'agit là d'un phénomène qui a une explication que je qualifierai donc d'**écolinguistique**.

Il convient de mettre en évidence la règle écolinguistique suivante : quand deux espèces linguistiques (ou si on préfère, deux idiomes) se trouvent dans la même niche écolinguistique, la plus forte tend à éliminer la plus faible, sauf si la plus faible développe des fonctionnalités complémentaires de celles de la langue dominante. Précisément, à Maurice et aux Seychelles, le créole, en tant que langue véhiculaire fonctionnant dans la niche écologique basse n'a été concurrencé par aucune autre langue ayant la même fonction (en l'occurrence, la fonction de **véhicularité**). Il existe bien des langues indiennes à Maurice, mais elles ont une fonction différente (ce sont des langues ethniques, donc à fonction d'**ethnicité**, comme par exemple le créole dénommé bojhpori) et elles ne sortent pas du cadre familial, par opposition à l'anglais et le français qui, à côté de fonctions spécifiques, partagent la fonction de langues véhiculaires hautes et au créole qui sert de véhiculaire bas. Il n'y a pas de concurrence entre anglais et français, pas plus qu'entre anglais et français, d'une part, et créole, d'autre part. On peut dire qu'on est là dans une sorte de complémentarité relativement harmonieuse.

En ce qui concerne la niche écologique haute, je vous signale que l'anglais a éliminé le français à Trinidad et à Grenade, parce que cette dernière n'avait pas développé des fonctionnalités complémentaires avec l'anglais, devenue langue des nouveaux maîtres de ces îles. Car, ainsi que vous le savez, beaucoup d'îles de la Caraïbe, selon la fortune des guerres sont passées entre les différentes mains des grandes puissances européennes.

Analyse écolinguistique des créoles des Antilles et de la Guyane

Si on aborde le cas des créoles de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, dans ces pays, on est donc passé, je le rappelle, à partir de la fin de la société de plantation (années 1960), d'une **diglossie de type I** à une **diglossie de type II**. C'est-à-dire, je le répète, de deux niches écolinguistiques à une niche unique. Je signale, entre parenthèses, qu'en Haïti, où, pour des raisons économiques, l'éducation des masses est beaucoup moins développée, on en est resté à une **diglossie de type I**, la diglossie originelle. Mais avec une évolution qui tient à la présence de plus en plus importante de l'anglais, dans la niche écologique haute. Cela pourrait à long terme, conduire à la disparition du français, comme cela s'est passé à la Dominique, à Sainte-Lucie, à Trinidad et à Grenade, si, bien sûr, langue française ne parvient pas à Haïti à développer des fonctionnalités complémentaires de l'anglais, comme cela s'est passé à Maurice et aux Seychelles. L'existence d'une maison d'édition francophone comme *Mémoire d'encrier* est absolument essentielle, car elle peut amener à conserver ou à donner au français une fonctionnalité identitaire, face à l'anglais, même si une romancière émigrée haïtienne comme Edwige DANTICAT n'écrit qu'en anglais. On comprendra alors l'intérêt que représente un mouvement littéraire comme celui de la Créolité qui exalte les valeurs d'un français dans lequel les masses peuvent se reconnaître et promouvoir leur identité. En d'autres termes, en Haïti, le mouvement de la Créolité peut, paradoxalement favoriser la survie du français plus que du créole, et cela, en créant, en entretenant ou en développant, au sein de la langue française une fonctionnalité identitaire. Le créole, lui, ne court aucun risque d'élimination en Haïti, dans sa niche écologique basse. Je rappelle que, à la Dominique et à Sainte-Lucie, la présence de l'anglais dans la niche haute ne conduit nullement à l'élimination du créole à base lexicale française. Si ce dernier est menacé, c'est précisément, au niveau de la niche basse, par la concurrence progressive de créoles à base anglaise, comme cela s'est passé à Trinidad et à Grenade.

Mais revenons au cas des Antilles et de la Guyane Françaises : puisque les locuteurs n'ont plus de groupes de pairs comportant des créolophones monolingues, le créole ne court-il pas un risque d'élimination, comme à Trinidad et à Grenade ? Je répondrai tout d'abord, que dans les territoires français, la niche écologique basse ne connaît pas plusieurs espèces linguistiques concurrentes. Seul le créole à base lexicale française existe, de manière presque exclusive. Mais la deuxième raison est que au moment où s'opère la mutation du type I au type II, le créole est déjà

« dans les tuyaux ». C'est-à-dire qu'il est pris en charge par l'ensemble des moyens médiatiques, ce qui n'était pas le cas, dans la première moitié du XXI^{ème} siècle, quand le créole à base française a disparu de Trinidad. C'était pourtant la langue du calypso, musique de notoriété internationale. Mais cela n'a pas suffi à empêcher le déclin rapide de ce créole, au profit du créole à base anglaise qui le concurrençait dans la niche écologique basse, avec des fonctionnalités identiques : véhicularité et identité culturelle.

Le problème de la francisation ou de l'anglicisation du créole et les notions de langue d'émergence

Le créole peut subir deux types de décréolisation :

- a) l'une qui concerne le nombre de locuteurs qui le parlent. Il s'agit alors de la **décréolisation quantitative**, qui débouche sur la mort de la langue avec celle du dernier locuteur. Ce n'est pas le cas des créoles antillo-guyanais qui sont encore très vivaces.
- b) l'autre qui concerne la nature ou la substance du créole lui-même. Il s'agit, dans ce cas, de la **décréolisation qualitative**. Le créole à base française perd de sa substance, soit en se francisant (francisation), soit en s'anglicisant (anglicisation). Beaucoup de gens pensent que cette francisation ou cette anglicisation constituent un enrichissement pour nos créoles. Je constate que les emprunts se font à sens unique et que dans ce cas, il n'y a pas vraiment échange, mais absorption des créoles dans d'autres langues (ce que le linguiste français Louis-Jean CALVET appelle **glottophagie**). Ces mêmes personnes qui applaudissent à cette prétendue forme d'enrichissement de nos créoles décrient l'anglicisation du français par l'anglais. L'idée de la francophonie institutionnelle a, en effet, trouvé son ferment dans la résistance au franglais (cf l'ouvrage célèbre d'Etiemble : *Parlez-vous franglais ?*).

Je voudrais clarifier ce débat en introduisant un concept nouveau : celui de type de **langue émergente**. Il y a deux manières pour les langues d'être émergentes :

- a) celle qui est fondée sur une idéologie humaniste. En l'occurrence, celle de l'Unesco qui reconnaît l'égalité de principe de toutes les langues, qui les considèrent comme un patrimoine de l'Humanité, patrimoine qui doit être protégé. Le créole fait partie de ces langues. Ce n'est par une dynamique économique et sociopolitique qu'ils sont réapparus sur la scène et font l'objet d'une promotion plus ou moins bien soutenue.
- b) celle qui est fondée sur une véritable dynamique de type économique et sociopolitique. C'est le cas de la langue française, quand, en 1539, par l'édit de Villers-Cotterêts, le roi François 1^{er} décida que désormais la langue des cours de justice doit être le français et non plus le latin, qui à l'époque était la langue dominante de la diglossie latin/français. De même, l'anglais, s'il est aujourd'hui une langue dominante dans le monde, c'est pour des raisons économiques et sociopolitiques.

Selon qu'une langue appartient à la première ou à la seconde catégorie ses locuteurs ont tendance ou non à se méfier de l'influence des autres langues, considérées comme portant atteinte à leur identité. Dans le premier cas, les phénomènes de **décréolisation-francisation** (en Guadeloupe, Guyane, Martinique et même Haïti) ou de **décréolisation-anglicisation** (à Sainte-Lucie et Dominique) sont facilement vécus comme des facteurs négatifs. Dans le second cas, la langue, poussée par un dynamisme ou bien ne s'inquiète pas de l'influence des autres langues ou bien recherche une fécondation par une autre langue considérée comme prestigieuse.

- le premier cas est illustré par la langue anglaise : les dirigeants des pays anglophones n'ont jamais cherché à jeter les bases d'une Anglophonie pour se prémunir du franglais. Le Common Wealth leur suffit. Cela dit, la question se pose de savoir comment l'anglais des USA se positionne vis-à-vis de l'espagnol dont la dynamique économique et sociopolitique est en plein essor. La dynamique démographique est un facteur important, mais il n'est pas décisif. Le chinois est, en effet parlé par un milliard et demi de locuteurs et n'est pourtant pas la langue dominante au niveau mondial. Ce serait trop long d'analyser le phénomène de la montée en puissance de l'espagnol dans les Amériques. C'est une question que vous connaissez mieux que moi.

- le second cas est illustré par la pratique des écrivains français à partir du XVII^{ème} siècle. Tout en procédant à « une défense et illustration de la langue française » à partir de ses racines dialectales, ils ont cherché aussi à la construire comme langue des sciences et de la littérature en recourant à une latinisation très poussée. Les intellectuels français n'ont pas eu peur de la latiniser. Dans ce cas, le phénomène est vécu comme positif. Pourquoi ? Précisément parce que le français était en situation d'émergence économique et sociopolitique. Le latin n'a ensuite cessé de décliner jusqu'à disparaître du culte catholique officiel, avec Vatican II.

La complémentarité au plan d'une géolinguistique globale : le système gravitationnel

Poser la question de la complémentarité créole/français est une démarche intéressante, mais il est encore bien plus fécond d'inscrire cette complémentarité dans un cadre plus vaste qui est celui de la globalisation. La métaphore gravitationnelle est très utile à la compréhension du rapport mondial entre les langues, ainsi que l'a rappelé Louis-Jean CALVET, s'inspirant des travaux de Swan.

Selon ce système, de type galactique, il y a une opposition, à différents niveaux entre centre et périphérie, les langues périphériques étant dépendantes de langues centrales.

Les langues périphériques (au nombre de près de cinq mille) gravitent autour de langues centrales (au nombre cent à deux cents) et gravitent autour de langues super-centrales (au nombre d'une dizaine) qui elles-mêmes gravitent autour d'une langue hypercentrale unique (l'anglais), qui elle-même est dépendante d'une langue hyper-hyper centrale, le **globish**, sorte de pidgin qui est la forme globalisée de l'anglais mais n'est pas l'anglais. Au point qu'à New-York, il y a des écoles où on apprend aux hommes d'affaires anglo-saxons à pratiquer le globish. On se rend compte que telle langue qui est située à un certain niveau de centralité est périphérique par rapport à une autre. Par exemple, le créole, qui est périphérique en Guyane française est centrale par rapport à une dizaine de langues amérindiennes et buschi-nenge (des Noirs marrons vivant surtout dans la vallée du fleuve Maroni).

En conclusion, les valeurs de la créolité sont celles de la diversité et non pas du chaos. Il s'agit d'une diversité organisée en complémentarités diverses et à des niveaux différents. C'est en prenant conscience de ces phénomènes à l'échelle mondiale que l'on peut comprendre le rôle des langues dans la construction des identités et du commerce humain. Bien sûr, je prends le mot « commerce » dans son sens « étymologique » de lien entre les hommes et les femmes de la planète Terre.

J'espère ne m'être pas trop éloigné du thème proposé. Je vous remercie de votre patience et de votre aimable attention.